

Marché aux œufs et poussins 2026 (SARE)



Règlement

Informations générales

Date : dimanche 26 avril 2026

Délai d'inscription : lundi 17 avril 2026

Lieu : Fragnière Sàrl, Rte de Grenilles 30, 1695 Estavayer-le-Gibloux

Livraison des animaux pour la vente : de 8h00 à 9h30

Ouverture des portes du marché : 10h00

Horaire de vente : de 10h30 à 13h30

Paielement aux éleveurs : dès 13h30

Inscriptions et Renseignements

- **Sylvain Carrel** – 079/313.38.46
marche.sare@hotmail.com (inscriptions)
 - **Jonin Lionel** – 079/391.84.02
sareromont@gmail.com (renseignements)
-

Conditions financières

- Aucune finance d'inscription ne sera perçue.
 - 15% du produit des ventes sera acquis par la société organisatrice pour couvrir les frais.
 - La société organisatrice s'occupe de la vente.
 - Les prix sont à définir par le vendeur.
 - La société fournit les éleveuses et le matériel d'exposition.
-

Animaux admis à la vente


Il est possible de mettre en vente : - des animaux adultes (volailles, lapins, pigeons et oiseaux de parc), jeunes sujets, poussins et œufs fécondés - exclusivement de race pure.

Conditions spécifiques : - Les lapins adultes et les lapereaux dès 8 semaines devront être vaccinés contre l'hémorragie virale (certificat obligatoire). - Les volailles, pigeons, oiseaux de parc ou lapins seront identifiés par les bagues ou boutons (puces) officiels de la fédération.

✗ Les cochons d'Inde et autres animaux ne sont pas admis dans notre marché.



Inscriptions

- **Délai d'inscription** : 17 avril 2026
 - Aucune inscription le jour du marché ou par téléphone ne sera acceptée.
 - La langue de contrôle est le français.
 - Les noms de race et couleur doivent être notés en français et facultativement en allemand.
 - La date d'envoi du mail ou  le timbre postal fait foi.
-

Règlement du marché aux œufs et poussins

Eu égard à la charte de « Petits animaux Suisse », la SARE a défini les conditions nécessaires pour pouvoir participer au marché.

Exclusion du marché


Seront exclus : - Les volailles et poussins sexés d'avance ainsi que des coqs pour finir d'engraisser. - Les sujets volailles et pigeons en âge d'être bagués et qui ne le sont pas. - Les lapins non boutonnés ou non pucés (mère pour les nichées). - Les sujets et les œufs de race non pure, mélange de couleur ou ne correspondant pas au standard de la race admise en Suisse.

Quantités et conditions par division

Il n'y a plus de limite de quantité, tant que l'éleveur respecte les points suivants.

Œufs fécondés

- Photo du sujet adulte du standard officiel en format **A5**
- Œuf propre, conforme et frais
- Recommandation : œufs de 7 jours au maximum (idéalement datés au crayon)
- Poids indiqué dans le standard

 Les œufs sales ou non-conformes seront systématiquement exclus du marché.

Poussins

- Âgés d'au moins 2 jours et secs
- Photo du sujet adulte du standard officiel en format A5

Volailles

- Les sujets doivent être bagués, à l'exception des jeunes sujets pour lesquels la bague est encore tombante.
- Pas de sujets de plus de 3 ans
- La bague de 2024 fait foi pour l'édition 2026

Pigeons et oiseaux de parc

- Pas de sujets de plus de 4 ans
- La bague de 2023 fait foi pour l'édition 2026

Lapins

- Petits lapins : âgés de 6 semaines au moins
- Adultes : 2 ans maximum



Responsabilités de l'éleveur

- L'éleveur s'occupe de donner à boire et à manger à ses animaux sauf pour les poussins.
- Il est responsable de ses animaux lors de la mise en cage des bêtes avant le début de la vente.
- L'éleveur certifie que les bêtes ou les œufs mis en vente proviennent de son propre élevage.

Conditions obligatoires

- Sans inscription préalable par mail ou par courrier, aucune bête ne sera acceptée le jour du marché.
- Le nom de la société ou du club doit apparaître lisiblement.
- Les animaux ou œufs jugés en mauvaise condition ne sont pas acceptés à la vente et sont refusés du marché.

⚠ La société organisatrice n'est aucunement responsable en cas de pertes d'animaux.

Exclusion et décisions

- Les éleveurs exclus suite à de nombreuses réclamations seront avisés ou refusé avant le marché.
- La société se réserve le droit de refuser une inscription sans en donner la raison.
- Tous les cas non prévus seront tranchés sans appel par le comité d'organisation.

Pour le marché de la société d'aviculture de Romont et environs,

Le Crêt, le 07 janvier 2026

Président d'organisation



Lionel Jonin

Préposé avicole



Sylvain Carrel

✉ Adresse d'envoi postale: Sylvain Carrel

Préposé avicole SARE
Chemin de la grotte 16
1611 Le Crêt-près-Semsaes
marche.sare@hotmail.com

Bulletin d'inscription – Marché 2026 (SARE)

(1 bulletin d'inscription par division)



Eleveuse - Eleveur :

Délai d'inscription : **17 avril 2026**

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Lieu :

Téléphone : E-mail :

Membre de la société ou du club de :

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance du règlement du marché et m'engage à le respecter.

La société ne prend pas en charge les pertes éventuelles d'œufs et d'animaux.

Je m'engage aussi à n'exposer pour la vente que des animaux ou des œufs en parfaites conditions sanitaires et provenant de mon propre élevage.

Date : Signature :

IMPORTANT : 1 bulletin d'inscription par division

Dénominations des divisions :

Œufs, Poussins, Volailles & Palmipèdes (V – P), Oiseaux de parcs (ODP), Pigeons, Lapins

Division	Race Français (et allemand)	Couleur Français (et allemand)	Nombre (estim.)	Age (jours)	Prix / pièce

Le nombre estimé sert à savoir la place prévue pour les animaux, il doit se rapprocher de la réalité de la livraison mais le nombre définitif sera inscrit sur la carte d'encagement et un double transmis au bureau d'enregistrement. (Seul le nombre indiqué sur la carte d'encagement fait foi pour le décompte final).

Nombres de bulletins par le vendeur : (Pour contrôle interne)